Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260924-DEL_2026_121-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 24 Septembre à 18 H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Delphine BRIAND, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Laëtitia MÉLOIS, Hugues DEVAUX-MARKOV

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Clément MACHETEL a donné procuration à Régis KERDELHUÉ
Anne-Laure MORGON a donné procuration à Robert HÉNAULT
Fabienne RICHAUD a donné procuration à Cécile BERGER
Alexandre SAHAL a donné procuration à Marie-Claire DECROIX
Gérald TOUCOURT a donné procuration à Louis MEDICA

Absent (s) excusé(s) : Franck LÉNA
Secrétaire : Mme Cécile BERGER

Date de la convocation	17 Septembre 2026
Date de l'affichage	18 Septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2026_121 Festival de films Pêcheurs du Monde 2027 – Partenariat avec la Ville de Guidel
Rapporteur : C. Faucheur

Le Festival de films Pêcheurs du Monde organisera sa **19e édition du 18 au 28 mars 2027**. Cet événement culturel, organisé depuis 2008, a pour vocation de promouvoir le cinéma consacré aux pêcheurs et aux gens de mer et de sensibiliser le public aux enjeux liés aux océans et à l'avenir de la pêche.

Festival itinérant, Pêcheurs du Monde organise chaque année plusieurs escales en Bretagne Sud, associant projections cinématographiques et temps d'échanges avec des réalisateurs, des professionnels de la mer, des scientifiques et différents acteurs du monde maritime.

Dans le cadre de l'édition 2027, l'association propose à la commune de Guidel de devenir une nouvelle escale du Festival.

Cette escale se traduirait notamment par l'organisation d'une projection-rencontre à L'Estran le samedi 20 mars 2027. Une intervention auprès des collégiens, sous la forme d'une séance de projections, est également envisagée.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260924-DEL_2026_121-DE

Ce partenariat s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le Festival en matière d'accès à la culture cinématographique, de sensibilisation aux enjeux maritimes et environnementaux et de transmission auprès des jeunes publics.

La participation de Guidel au Festival permettra par ailleurs d'inscrire la commune dans un événement culturel organisé à l'échelle de la Bretagne Sud. La nouvelle escale de Guidel figurera parmi les différentes communes accueillant les projections-rencontres de l'édition 2027.

Dans le cadre de ce partenariat, le Festival s'engage à valoriser la commune de Guidel sur ses différents supports de communication, notamment son site Internet, ses réseaux sociaux et son dossier de presse.

En contrepartie, l'association Festival Pêcheurs du Monde sollicite auprès de la commune une participation financière d'un montant de 600 € pour l'édition 2027.

Au regard de l'intérêt culturel de cette manifestation, de son lien avec l'identité maritime du territoire et des actions de sensibilisation proposées auprès du grand public et des jeunes, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, jumelages et sports du 14 septembre 2026,

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 600 € à l'association Festival Pêcheurs du Monde

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 25 Septembre 2026

La secrétaire de séance,
Cécile BERGER

Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.